

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALLÉE-JONCTION TENUE AU LIEU DES SÉANCES, LUNDI LE 3 JUIN 2024 À 19h30 CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

Sont présents :

Siège #1 - Marie-Ève Roy  
Siège #2 - Dave Vachon  
Siège #3 - Marie-Christine Lavoie  
Siège #4 - Denis Vachon  
Siège #5 - Yannick Rodrigue  
Siège #6 - François Cliche

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Patricia Drouin. Madame Isabelle Perron, directrice générale, assiste également à la séance.

La personne qui préside la séance, soit Madame Patricia Drouin, informe le conseil qu'à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, elle ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

#### 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum et un mot de bienvenue, la séance est ouverte.

2024-06-01

#### 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon

ET RÉSOLU d'adopter le projet d'ordre du jour tel que proposé.

#### 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

#### 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

##### 3.1 - Séance ordinaire du 6 mai 2024

#### 4 - RAPPORTS DES CONSEILLERS

#### 5 - PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER

##### 5.1 - Présentation du rapport financier 2023

##### 5.2 - Période de question portant sur le rapport financier

#### 6 - ADOPTION DES COMPTES

##### 6.1 - Compte à payer

#### 7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

##### 7.1 - Appel d'offres pour les services d'un architecte pour le projet de nouveau garage municipal

#### 8 - TRANSPORT

##### 8.1 - Paiement no 4 - rues Labbé et Perreault

##### 8.2 - Paiement no.1 rue d'Assise

#### 9 - HYGIÈNE DU MILIEU

##### 9.1 - Délégation de compétence

##### 9.2 - Appel d'offres pour l'achat d'une pompe avec génératrice pour les puits

#### 10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT

##### 10.1 - Modification adresse postale - lot 3 715 664

##### 10.2 - Dérogation mineure 2024-05-0001

#### 11 - VARIA

#### 12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

#### 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 2024-06-02 3.1- Séance ordinaire du 6 mai 2024
- Les conseillers ayant pris connaissance du procès-verbal avant la présente séance,
- IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur François Cliche
- ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 tel que rédigé.
- Adopté à l'unanimité des conseillers présents
- 4 - RAPPORTS DES CONSEILLERS
- Les conseillers font un suivi des activités auxquelles ils ont participé et des comités sur lesquels ils siègent.
- 2024-06-03 5 - PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER
- 2024-06-04 5.1- Présentation du rapport financier 2023
- IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie
- ET RÉSOLU que la Municipalité de Vallée-Jonction accepte le rapport financier 2023, présenté par Monsieur Philippe Rouleau, vérificateur de la firme Blanchette Vachon, comptable professionnels agréés, S.E.N.C.R.L. qui pour l'année 2023, révèle un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 238 889 \$ ce qui porte l'excédent non affecté à 446 450 \$ au 31 décembre 2023.
- Adopté à l'unanimité des conseillers présents
- 2024-06-05 5.2 - Période de question portant sur le rapport financier
- Pour la présente période de questions, seules les questions portant sur la présentation de Monsieur Philippe Rouleau, sont acceptées.
- 6 - ADOPTION DES COMPTES
- 2024-06-06 6.1- Compte à payer
- À la suite de la lecture des comptes figurant sur les chèques numérotés de 9175 à 9177 inclus ainsi que les prélèvements,
- IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon
- ET RÉSOLU d'effectuer les paiements des comptes préalablement présentés pour un montant de 734 163,53\$.
- Adopté à l'unanimité des conseillers présents
- 7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2024-06-07

7.1- Appel d'offres pour les services d'un architecte pour le projet de nouveau garage municipal

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction d'un nouveau garage municipal a été préqualifié à la subvention PRAFI

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Vallée-Jonction doit aller en appel d'offres pour obtenir les services d'un architecte pour finaliser les plans et devis du nouveau garage

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il y a lieu de procéder par appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès d'architecte

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Vachon

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à prendre les dispositions nécessaires pour demander des soumissions auprès 3 soumissionnaires de Kaivo, Au point et Yvan Deschênes.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

8 - TRANSPORT

2024-06-08

8.1- Paiement no 4 - rues Labbé et Perreault

ATTENDU QUE l'Entrepreneur Giroux et Lessard LTÉE a rencontré les exigences de la firme d'ingénieur ARPO Groupe-Conseil et de la Municipalité dans les travaux de réfection d'un tronçon des rues Labbé et Perreault;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Rodrigue

ET RÉSOLU par l'ensemble du conseil, sur recommandation de la firme d'ingénieur ARPO Groupe-Conseil de procéder au paiement no.4 - à l'entrepreneur « Giroux & Lessard LTÉE » la somme de 101 147.48 \$ incluant les taxes, le tout pris à même la subvention PAVL, la subvention de la TECQ-2019 et le fonds local.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-06-09

8.2 - Paiement no.1 rue d'Assise

ATTENDU QUE l'Entrepreneur "Les Constructions de l'Amiante inc." a rencontré les exigences de la firme d'ingénieur WSP et de la Municipalité dans les travaux de réfection d'un tronçon de la rue d'Assise;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon

ET RÉSOLU par l'ensemble du conseil, sur recommandation de la firme d'ingénieur WSP de procéder au paiement no.1 - à l'entrepreneur « Les Constructions de l'Amiante Inc. » la somme de 194 495.02 \$ incluant les taxes, le tout pris à même la subvention PAVL, les surplus accumulés et le fonds local.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

9 - HYGIÈNE DU MILIEU

2024-06-10

9.1- Délégation de compétence

CONSIDÉRANT QUE la résolution adoptée par le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce le 21 mai 2024 (no. 17589-05-2024) par laquelle elle manifeste son intention de déclarer sa compétence, sans droit de retrait, conformément à l'article 678.0.2.1 du Code municipal et ce, à l'égard d'une partie du domaine de la compétence relative aux matières résiduelles, soit plus précisément, la partie de cette compétence liée au traitement des matières résiduelles de même qu'à la collecte des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE depuis 1999, en lien avec une déclaration de compétence antérieure (qui était accompagnée d'une entente), soit le règlement numéro 147-03-99, la MRC exerce déjà cette compétence depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, la Municipalité n'a à son emploi, aucun employé et ne détient ou ne possède aucun équipement, matériel ou autres, susceptibles de devoir être dénoncé à la MRC conformément à l'article 678.0.2.3 du Code municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie

ET RÉSOLU que la Municipalité de fait part à la MRC de La Nouvelle-Beauce, que suite à la réception de la résolution numéro 17589-05-2024 par laquelle la MRC manifeste son intention de déclarer sa compétence sur une partie du domaine de la compétence sur les matières résiduelles, soit plus précisément, la partie de cette compétence liée au traitement des matières résiduelles de même qu'à la collecte des matières recyclables, elle n'a aucun employé ou qu'elle ne possède ou ne détient aucun équipement, matériel ou autres affectés par cette déclaration de compétence et qui devraient être déclarés conformément à l'article 678.0.2.3 du Code municipal;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC dans les délais prévus au dernier alinéa de l'article 678.0.2.3 du Code municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-06-11

9.2 - Appel d'offres pour l'achat d'une pompe avec génératrice pour les puits

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Vallée-Jonction doit remplacer la pompe avec génératrice pour du puit 03.

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il y a lieu de procéder par appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès d'entreprises spécialisées

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur François Cliche

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à prendre les dispositions nécessaires pour demander des soumissions auprès de Wajax, Cummins Canada et Cartepillar.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-06-12

10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT

10.1 - Modification adresse postale - lot 3 715 664

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de la résidence située sur le lot 3 715 664 ont souvent des problématiques dues à leur adresse postale;

CONSIDÉRANT QUE que ceux-ci demandent un changement d'adresse postale passant du 512 route du Président-Kennedy pour le 512 rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE les propriétés voisines, et ce, de chaque côté du lot 3 715 664 ont une adresse postale sur la rue Principale;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Eve Roy

ET RÉSOLU de régulariser la situation, de modifier l'adresse postale du lot 3 715 664 afin que celle-ci soit le 512 rue Principale et de mandater la direction générale afin d'informer Poste Canada et d'assurer le suivi pour faire les changements aux registres fonciers.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-06-13

10.2 - Dérogation mineure 2024-05-0001

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure concernant le lot 6 317 631 a été examinée au Comité Consultatif lors de leur séance du 21 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur veut bénéficier d'une marge de recul secondaire de 5.16 mètres contrairement à 8 mètres ;

CONSIDÉRANT QU'un changement au règlement de zonage prend plus de 90 jours, engendre des frais et peut retarder le projet de construction;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie

ET RÉSOLU d'accepter la demande de dérogation mineure 2024-05-0001 tel que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

11 - VARIA

2024-06-14

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions des citoyens portent sur le terrain de soccer, le garage municipal, la pelouse sur la rue principale, conduite d'eau, bornes fontaines dans le parc industriel,

Un citoyen transmet aussi des remerciements de la part de l'autodrome pour l'utilisation exceptionnelle des conteneurs municipaux pour la disposition des ordures lors d'un événement où la participation a surpassées les attentes de l'organisation.

2024-06-15

13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU par l'ensemble des conseillers présents de lever la séance. Il est 20 h 09.

Patricia Drouin, mairesse

Isabelle Perron, directrice générale

Je, Patricia Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.

Patricia Drouin, mairesse